

Communauté Urbaine de CAEN-LA-MER
(Département du CALVADOS)

**MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE**

ENQUÊTE PUBLIQUE
Du 25 septembre 2017 au 25 octobre 2017

2^{ème} partie
AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE

Enquête publique du 25 septembre au 25 octobre 2017

AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Rappels :

La commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE dispose d'un PLU arrêté en mars 2014. Par délibération du 19 décembre 2016, elle a approuvé un projet de modification n°1 avec plusieurs objectifs :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU destinée à un nouveau quartier de 800 logements appelé *Terres d'Avenir* qui doit être aménagé dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté, par un aménageur privé. Ce qui implique la création d'une zone 1AUc, la modification des zones 1AUB et 1AU et l'adaptation des OAP orientations d'aménagement et de programmation.
- La création d'un secteur URf dans la zone UR pour répondre aux questions soulevées par les additions de constructions
- La mise à jour du règlement des zones A et N pour tenir compte de l'évolution du code de l'urbanisme en matière de constructions et d'extensions de constructions dans les zones agricoles ou naturelles.

Suite au transfert légal de la compétence Urbanisme à la Communauté Urbaine de CAEN-LA-MER à compter du 1^{er} janvier 2017, la procédure engagée par la Commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE est poursuivie par la Communauté Urbaine de CAEN-LA-MER dont elle dépend.

C'est le Président de la Communauté Urbaine de CAEN-LA-MER qui a arrêté les modalités de l'enquête publique le 8 septembre 2017 fixant l'ouverture au 25 septembre 2017 à 8h30 et la clôture le 25 octobre 2017 à 17h00

Le public a pu consulter le dossier mis à l'enquête dans les bureaux des Services Techniques de la mairie de BLAINVILLE-SUR-ORNE et au siège de la Communauté Urbaine CAEN-LA-MER à Caen rue Rosa Parks.

* * * * *

Avis :

Jean COULON, en qualité de Commissaire Enquêteur désigné à l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de BLAINVILLE-SUR-ORNE par le Président du Tribunal Administratif de Caen par décision en date du 1er août 2017 ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal de Blainville-sur-Orne du 19 décembre 2016 approuvant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme du Commune de Blainville sur Orne soumis à l'enquête ;

- Vu l'arrêté du Président de la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer du 8 septembre 2017 arrêtant les conditions de déroulement de l'enquête publique ;

Compte-tenu

du dossier d'enquête mis à la disposition du public, de l'absence totale d'observations du public ;

Considérant

que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

- comporte l'ouverture à l'urbanisation d'une zone déjà classée 2AU
- est compatible avec les orientations du plan d'aménagement et de développement durable du PLU initial ;
- ne réduit ni espace boisé classé, ni zone agricole ou naturelle
- n'induit pas de nouveaux graves risques de nuisances, ni ne réduit la protection des sites, des paysages et des milieux naturels ;
- prend en compte l'évolution de la législation

Donne un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de BLAINVILLE-SUR-ORNE mis à l'enquête

Caen, le 9 novembre 2017
Le Commissaire Enquêteur



Jean COULON